

*Questions orales*

[Français]

LES PRESSIONS EXERCÉES AUPRÈS DES AUTORITÉS  
HAÏTIENNES—ON DEMANDE DES PRÉCISIONS

**L'hon. André Ouellet (Papineau):** J'aimerais demander au ministre s'il peut être plus précis quant à une autre déclaration que le premier ministre aurait faite hier, à l'effet que son gouvernement exerçait des pressions auprès des autorités haïtiennes pour qu'elles mettent en place de véritables institutions démocratiques. Le ministre peut-il nous dire de quelles pressions secrètes il s'agit? Il me semble que cette affirmation me paraît être une véritable farce. Ce n'est certainement pas la visite de son secrétaire parlementaire à Haïti dont il s'agit, puisqu'il a été on ne peut plus révérencieux à l'endroit du gouvernement Manigat.

**Le très hon. Joe Clark (secrétaire d'État aux Affaires extérieures):** Deux choses, monsieur le Président. Premièrement, en ce qui concerne Haïti, comme le député le sait bien, puisqu'il en faisait partie, il y a eu un groupe parlementaire, un Comité parlementaire, suggéré, si je me souviens bien, par le Nouveau parti démocratique, qui vient de tenir une série de réunions à Haïti. J'attends le rapport, parce que je crois que cela peut nous aider dans le développement des politiques particulières qu'on peut poursuivre en ce qui concerne Haïti. Le premier ministre a confirmé hier l'intérêt profond du Canada en ce qui concerne la situation de Haïti, directement, et aussi la question de la démocratie dans la région.

En ce qui a trait à l'Amérique centrale, le Canada est prêt à faire partie des groupes d'autres pays afin d'encourager une espèce de plan Marshall, si l'on veut. Une fois la paix obtenue, nous espérons que cela pourra encourager les gouvernements de la région à continuer à chercher la paix et, après cela, un développement économique pourrait s'ensuivre.

\* \* \*

[Traduction]

## LA SÉCURITÉ AÉRIENNE

LES ALLÉGATIONS D'EMPLOYÉS D'UNE COMPAGNIE AÉRIENNE  
AU SUJET DE VIOLATIONS DE MESURES DE SÉCURITÉ

**M. Les Benjamin (Regina-Ouest):** Monsieur le Président, j'ai deux ou trois questions à poser au ministre des Transports. Premièrement, je voudrais le remercier d'avoir répondu si rapidement à ma lettre du 24 mars et aussi de s'être engagé à mener une enquête sur les allégations faites dans sept déclarations sous serment que je lui ai envoyées aujourd'hui. Je lui ai demandé de ne pas divulguer l'identité des employés qui ont fait ces allégations au sujet de certaines compagnies aériennes.

Les déclarations que j'ai envoyées au ministre contiennent des allégations faites par des employés de Wardair et d'Air Canada au sujet de certaines violations des mesures de sécurité. Comme je l'ai dit, le ministre a promis de ne pas divulguer l'identité de ces employés.

**Une voix:** Venez-en au fait.

**M. Epp (Provencher):** Allez-y, Les!

● (1440)

**M. le Président:** Je prierais le député de poser sa question.

**M. Benjamin:** Le ministre peut-il nous assurer que le mandat de l'enquête qu'il s'est engagé à mener sera le plus vaste possible et que la GRC ou tout autre service de police compétent participera à cette enquête afin qu'elle soit perçue par le public comme étant tout à fait dans les règles?

**L'hon. John C. Crosbie (ministre des Transports):** Monsieur le Président, je peux assurer au député que l'enquête fondée sur les sept déclarations qu'il m'a envoyées à midi, aujourd'hui, sera certainement dans les règles. Je ne peux cependant pas garantir que la GRC y participera. Il faudra d'abord que nous vérifiions les faits.

Pour ce qui est de l'identité des personnes qui ont signé ces déclarations, je signale à la Chambre que, lorsque j'ai répondu au député, je lui ai dit que nous ne divulguerions pas l'identité de ces personnes pendant l'enquête. Cependant, si les résultats de l'enquête nous obligent à tenter des poursuites contre des compagnies aériennes pour avoir enfreint la réglementation relative à la sécurité, nous devons certainement révéler l'identité des signataires parce qu'ils seront appelés à témoigner. Je peux assurer à la Chambre que, si nous découvrons que des compagnies aériennes ont enfreint la réglementation relative à la sécurité, elles feront l'objet de poursuites.

LES INSTRUCTIONS DONNÉES PAR AIR CANADA À PROPOS DES  
BAGAGES

**M. Les Benjamin (Regina-Ouest):** Monsieur le Président, j'apprécie vivement la réponse du ministre, étant donné que les employés et la population en général s'inquiètent des bonnes relations que le ministère entretient, à l'heure actuelle, avec les compagnies aériennes.

Ma question supplémentaire au ministre porte sur une lettre qui lui a été adressée le 4 février par les représentants des employés des compagnies aériennes. Dans le cas d'un vol nolisé d'Air Canada entre Toronto et Honolulu, avec escale à Winnipeg, les employés d'Air Canada dans cette dernière ville ont reçu de Toronto des directives selon lesquelles les passagers voyageant avec la compagnie Fairway Tours seraient munis de cartes d'embarquement . . .

**M. le Président:** La présidence reconnaît la gravité de la question qui est d'ailleurs traitée avec sérieux par le député et le ministre. Cependant, la présidence doit inviter le député à poser sa question. Nous devons poursuivre.

**M. Benjamin:** Étant donné qu'on a donc invité le personnel à s'occuper simplement des bagages et non des numéros de sécurité, le ministre pourrait-il nous expliquer pourquoi il n'a pas répondu à la lettre du 4 février? Croit-il qu'il convienne de la part du bureau de Toronto d'une compagnie aérienne de donner des directives de ce genre au bureau de Winnipeg? Va-t-on procéder à une enquête au sujet de l'incident en question?